

Rouen, le 1^{er} février 2019

La préservation et la gestion de l'eau et de la nature " un engagement, une nécessité "

Le comité stratégique de la délégation interservices de l'eau et de la nature de Seine-Maritime s'est tenu, sous l'autorité de la préfète de la Seine-Maritime, le 30 janvier 2019 pour présenter le bilan des actions conduites en 2018 et fixer la feuille de route 2019.

Face aux transitions en marche, il existe une réelle urgence à agir et à réinventer notre relation à l'environnement : aménagement, qualité de vie et résilience des territoires, risques (inondation, submersion marine), gestion des déchets, rejets acceptables pour le milieu (dans une perspective de baisse des débits des cours d'eau et donc de la capacité de dilution), gestion économe de la ressource en eau...

L'implication des services de l'État et de ses opérateurs (*), dans la mise en œuvre effective des politiques sur le terrain, est essentielle pour atteindre ces objectifs. Par ailleurs, la coordination des services est nécessaire pour assurer la cohérence de l'action conduite, en démultiplier les effets et enfin mutualiser les moyens. C'est pourquoi les services partagent la construction puis la mise en œuvre d'un plan d'action et de contrôle fixant les priorités annuelles au regard des enjeux de territoire.

Cette année la priorité est donnée aux actions visant à :

- améliorer la qualité de l'eau potable et la protection des captages avec pour objectif la diminution des problèmes de turbidité lors des épisodes pluvieux et des teneurs en pesticides et en nitrates ;
- diminuer les pollutions chimiques liées aux rejets des stations d'épuration urbaines et des industries ;
- préserver les milieux naturels en améliorant la libre circulation des poissons et des sédiments au droit des seuils et des buses sur le littoral, ou en confortant les corridors de biodiversité représentés par la trame verte et bleue ;
- prendre en compte la préservation des milieux naturels, et notamment les zones humides, dans les projets d'aménagements du territoire ;
- préserver les espèces protégées et lutter contre les espèces invasives et envahissantes

En termes de contrôle, l'accent sera mis sur la préservation de la qualité de l'eau (captages, assainissement), la préservation des espaces naturels avec une vigilance portée sur la circulation des engins motorisés et le respect des réglementations relatives à la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine et Natura 2000, la préservation des espèces (faune et flore) en particulier le respect des règles de commercialisation et de détention, l'encadrement des activités avec le contrôle de la bonne exécution des prescriptions environnementales dans les projets d'aménagement et enfin, en matière de chasse, le respect des règles de sécurité et le respect des objectifs de prélèvement concernant le grand gibier.

Dans le prolongement de la convention de partenariat entre autorités administrative et judiciaire, signée en novembre 2017, des travaux seront engagés en 2019 pour renforcer la complémentarité entre police administrative et judiciaire et les actions de contrôle inter services.

() La Délégation Inter-Services de l'Eau et de la Nature (DISEN), regroupe sous l'autorité de la Préfète de la Seine-Maritime, l'ensemble des services de l'État (DREAL, DRAAF, DDPP, DDTM), les parquets, le Département, le groupement de gendarmerie et les établissements publics (AESN, ARS, AFB, ONCFS, ONF).*